

## 3.2 Domaines de prestations qui ont fait leurs preuves

L'encouragement précoce comprend une large palette d'offres et de prestations, qui sont classifiées et nommées de différentes façons dans les stratégies élaborées par les communes et les cantons (à ce sujet, voir ch. 6.2 et 6.3)<sup>3</sup>. L'analyse des ouvrages et articles scientifiques ainsi que des comptes rendus des expériences faites par les villes, les communes et les cantons a permis d'identifier six domaines dont les résultats sont particulièrement probants. Étant donné que les petites et moyennes communes disposent de moyens financiers et d'effectifs limités, les exemples qui suivent présentent surtout des mesures à bas seuil d'accès et relativement simples à réaliser. La plupart d'entre elles peuvent également être mises en place à l'échelle intercommunale ou régionale.

Domaines de prestations qui ont fait leurs preuves :

- 1. Offre de soins de santé durant la petite enfance**
- 2. Structures d'accueil et d'encouragement pour les enfants d'âge préscolaire**
- 3. Formation des parents et conseils aux parents**
- 4. Programmes de visites à domicile**
- 5. Encouragement précoce des compétences linguistiques**
- 6. Aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier**

<sup>3</sup> Dans les stratégies et concepts cantonaux, les offres et mesures sont souvent classées par champs d'action spécifiques.



## 1. Offre de soins de santé durant la petite enfance

Un encouragement précoce global commence par un bon suivi médical depuis la grossesse jusqu'à la fin de la petite enfance, en passant par la naissance. Les mères doivent bénéficier d'un suivi gynécologique périnatal et d'un suivi ambulatoire par une sage-femme durant la grossesse et la période postnatale. Les pédiatres et les consultations parents-enfants prennent ensuite le relais pour assurer suivi médical et conseils aux enfants et à leurs parents. Ils jouent aussi un rôle essentiel pour la détection et l'intervention précoces en aiguillant les parents en situation à risque et les enfants ayant besoin d'un soutien vers les offres spécialisées existantes.

Les prestations sont d'autant plus efficaces qu'elles interviennent dès la sortie de la maternité et qu'elles sont régulières. Les visites à domicile des sages-femmes, par exemple, réduisent le taux de réhospitalisation, augmentent les compétences des parents, font diminuer le stress et influent favorablement sur le comportement de l'enfant. L'engagement des pères contribue lui aussi à assurer le bien-être des mères et à prévenir la dépression (cf. Walter-Laager et Meier Magistretti 2016, p. 13 ; Hafen 2012, pp. 25-31).

### Objectifs que peuvent se fixer les communes

- Toutes les familles bénéficient, durant la grossesse et après la naissance de l'enfant, d'un suivi médical adapté à leurs besoins, tant sur le plan physiologique que psychologique.
- Les parents en situation de vulnérabilité psychosociale reçoivent un soutien ciblé, qui les aide à s'occuper de leur enfant et à l'éduquer.
- Les médecins et les sages-femmes ainsi que les consultations parents-enfants et les services d'aide et de soins à domicile sont informés des offres régionales d'encouragement précoce et travaillent en réseau.

### Mesures possibles

- La commune fait en sorte que chaque famille, à la sortie de la maternité, ait déjà rendez-vous avec une sage-femme qui assurera le suivi postnatal. Elle veille également à ce que la consultation parentale ou les services d'aide et de soins à domicile contactent personnellement toutes les familles dans lesquelles un enfant est né, et prévoient une première rencontre (cf. CTA 2014, p. 3).
- La commune soutient le travail en réseau des divers acteurs (cf. graphique 2) et encourage la formation de ces derniers en matière de détection précoce des situations familiales à risque et des retards de développement chez les enfants.
- La commune fait en sorte de disposer d'une consultation parents-enfants dotée de personnel qualifié en nombre suffisant, qui est aussi habilitée à faire des visites à domicile (cf. Canton de Berne 2013, Fondation Jacobs 2016a, Walter-Laager et Meier Magistretti 2016).



## 2. Structures d'accueil et d'encouragement pour enfants : crèches, accueil familial de jour et groupes de jeu

Les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu constituent les principales offres de l'encouragement précoce. Les enfants qui fréquentent une structure d'accueil de qualité développent davantage leurs capacités cognitives et motrices ainsi que leur comportement social que les autres (cf. Walter-Laager 2014). Cet effet se manifeste particulièrement chez les enfants de familles défavorisées (cf. Diez Grieser et Simoni 2008, Isler, Hefti et Künzli 2015, Melhuish et al. 2015). Les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu jouent également un rôle important dans l'encouragement précoce des compétences linguistiques (cf. Domaine 5, Encouragement précoce des compétences linguistiques).

Bien que ce soient les enfants de familles défavorisées qui tirent le plus profit de l'encouragement précoce, ils y ont en moyenne moins recours que les autres. Si cela s'explique notamment par un manque d'information ou des horaires peu adaptés, c'est souvent le prix des offres qui se révèle rédhibitoire : lorsque les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu ne proposent pas suffisamment de places subventionnées, bien des parents ne peuvent se permettre d'y inscrire leur progéniture. L'expérience montre qu'il vaut la peine de réduire fortement la participation financière des familles à très bas revenus, car ce sont leurs enfants qui ont le plus besoin de soutien. Il ne faut toutefois pas pour autant négliger les familles de classe moyenne : des coûts de garde élevés grèvent en effet leur budget et poussent souvent l'un des parents à arrêter de travailler (cf. INFRAS et Université de Saint-Gall 2015).

### Objectifs que peuvent se fixer les communes

- Les familles qui en ont besoin trouvent dans la commune ou dans ses environs une place d'accueil.
- La qualité des prestations des crèches, de l'accueil familial de jour et des groupes de jeu présents dans la commune est assurée.
- Toutes les familles peuvent se permettre de placer leurs enfants dans une crèche, un accueil familial de jour ou un groupe de jeu.

### Mesures possibles

- La commune fait un état des lieux des offres d'accueil et d'encouragement disponibles pour les enfants d'âge préscolaire ; elle s'assure que les offres répondent aux besoins des familles et couvrent la demande.
- La commune participe au financement des offres et garantit ainsi des tarifs abordables. Des informations sur la manière de supprimer les obstacles financiers et sur des modèles de subventionnement se trouvent notamment dans le « Guide à l'intention des communes : Pistes pour un encouragement précoce intégré » (cf. Canton de Berne 2013, p. 55, voir encadré).
- La commune s'assure de la qualité des offres (voir encadré). La démarche qualité peut notamment s'appuyer sur les conventions passées avec les prestataires. Les communes peuvent aussi apporter leur soutien technique et financier au perfectionnement du personnel des crèches, des responsables des groupes de jeu et des parents de jour ainsi qu'à l'obtention d'un label de qualité.

## Assurance qualité

Les offres d'accueil et d'encouragement doivent absolument être de qualité pour produire les effets voulus sur les compétences des enfants. Et plus la qualité est élevée, meilleurs sont les résultats. La question de la qualité est d'autant plus cruciale que des prestations de qualité médiocre peuvent même se révéler néfastes. En la matière, il convient de distinguer qualité structurelle, qualité pédagogique, qualité des procédures et qualité organisationnelle (cf. Becker-Stoll 1990). Font partie de la *qualité structurelle* la taille des groupes, le taux d'encadrement, la surface et l'équipement des locaux ainsi que la qualification et l'expérience du personnel pédagogique, notamment. Par *qualité pédagogique*, on entend l'attitude pédagogique du personnel d'encadrement, et par *qualité des procédures*, la manière dont les membres du personnel traitent l'enfant et le groupe d'enfants. Quant à la *qualité organisationnelle*, elle se réfère à la compétence de la direction de la structure et à l'engagement dont cette dernière fait preuve, au travail en réseau avec d'autres offres ou encore au recours à des formations continues et à des supervisions.

Le « Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse », qui s'adresse à tous les acteurs de la petite enfance, constitue l'une des principales aides pour se doter de normes de qualité (cf. Wustmann-Seiler et Simoni 2016). Dans le domaine des crèches, le label QualiKita constitue une bonne base pour entreprendre une démarche qualité. Pour ce qui est des crèches et de l'accueil familial de jour, la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, kibesuisse, propose des lignes directrices pour assurer la qualité de la prise en charge (cf. kibesuisse 2016, en allemand seulement). Enfin, dans le domaine des groupes de jeu, l'Association suisse des responsables de groupes de jeux, le *Schweizerischer Spielgruppenleiterinnen-Verband (SSLV)*, a élaboré une liste des critères de qualité à l'intention des cantons et des communes (cf. *Schweiz. Spielgruppenleiterinnen-Verband SSLV 2017*, en allemand. Version française à paraître). [Website](#).

## Financement

Les communes peuvent participer de différentes manières au financement des offres d'accueil et d'encouragement: en octroyant des subventions forfaitaires (financement de base, garantie de déficit), des subventions liées aux prestations (un montant par heure d'accueil, par ex.) ou aux personnes (subventionnement des tarifs appliqués aux parents, bons de garde), ou en combinant plusieurs de ces modes de financement. Les principes suivants aideront les communes à choisir un modèle (cf. INFRAS 2017):

- Le modèle de financement retenu doit autant que possible traiter sur un pied d'égalité toutes les structures d'accueil présentes dans la commune.
- Les conditions donnant droit à une aide financière doivent être transparentes.
- Les réductions de tarifs doivent bénéficier au plus grand nombre possible de parents. L'expérience montre que les systèmes tarifaires qui combinent éléments dépendants du revenu et éléments indépendants du revenu sont les meilleurs garants de l'accessibilité des offres.
- Le modèle de financement doit assurer une certaine stabilité économique aux organisations responsables des offres, et donc contribuer à garantir la fourniture de ces prestations dans la commune.
- Le modèle de financement choisi doit aider à garantir la qualité des offres.



### 3. Formation des parents et conseils aux parents

Les parents sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'encouragement précoce. En participant aux offres de formation et de conseil qui leur sont destinées, ils reçoivent des suggestions utiles pour éduquer leurs enfants, élargissent leurs connaissances et gagnent en capacité d'action. Les parents qui bénéficient suffisamment tôt d'un soutien dans leur rôle d'éducateurs répondent de manière mieux adaptée aux besoins de l'enfant. Or, si un environnement familial sûr, stimulant et aimant constitue la base d'un processus de développement et de formation réussi, processus qui commence dès la naissance, des situations problématiques dans la petite enfance et un environnement mal adapté aux besoins de l'enfant peuvent entraver son épanouissement social et psychologique (cf. Walter-Laager et Meier Magistretti 2016).

Les sages-femmes et le personnel des consultations parents-enfants sont les premiers à jouer un rôle important auprès des parents. Le premier contact devrait être établi le plus tôt possible après la naissance (cf. Domaine 1 Soins de santé). En ce qui concerne la formation des parents, une large palette de cours peut être proposée, mais il faut savoir que les offres de formation et de conseil destinées aux parents ne donnent des résultats satisfaisants que si elles sont adaptées au groupe cible et que si l'accès en est garanti à tous, familles défavorisées comprises (cf. ch. 3.3). Pour mieux atteindre ces dernières et celles issues de la migration, il s'avère utile de faire appel à des personnes ressources de la même culture ou de collaborer avec des interprètes communautaires ou des médiateurs interculturels.

#### Objectifs que peuvent se fixer les communes

- Tous les parents de la commune reçoivent des conseils avisés sur le développement de l'enfant ainsi qu'un soutien adapté qui renforce leurs compétences éducatives.
- Les familles ont accès facilement à des offres de conseil et de formation de qualité.

#### Mesures possibles

- La commune examine l'offre disponible dans la région et planifie le développement de ces prestations en fonction des structures existantes (consultations parents-enfants par ex.).
- La commune veille à ce que les offres soient visibles et en facilite l'accès à toutes les familles, et en particulier aux familles défavorisées. Une solution consiste à créer des centres pour les familles ou des lieux d'accueil parents-enfants, où il est possible de proposer de telles prestations ou de diffuser des informations à leur sujet.
- La commune encourage la coordination et le travail en réseau entre les acteurs et les prestataires de l'encouragement précoce, afin de garantir un aiguillage efficace des parents vers les offres – communales ou régionales – qui leur conviennent.



#### 4. Programmes de visites à domicile

Les programmes de visites à domicile sont destinés aux familles qui accumulent plusieurs types de problèmes psychosociaux et ne sont pas accessibles par les canaux ordinaires ou ont besoin d'un accompagnement plus intensif. Ils visent à promouvoir les expériences d'apprentissage et de jeu pour les enfants et à renforcer les parents dans leur rôle d'éducateurs. Ils comprennent formation des parents, groupes parentaux, soutien et conseil, encouragement à entreprendre diverses activités, gestion de cas et promotion de la santé des enfants, ainsi que suivi régulier du développement de ces derniers. Ils sont menés par des personnes bien formées ou supervisées par des professionnels compétents, et s'inscrivent dans une perspective à long terme.

Les recherches ont montré que les programmes de visites à domicile influent favorablement sur le développement cognitif, social et affectif de l'enfant ainsi que sur sa santé, et qu'ils ont également des effets positifs tant sur son parcours scolaire que sur son activité professionnelle et son intégration sociale à l'âge adulte. Les programmes qui ont fait leurs preuves améliorent également les compétences émotionnelles et éducatives des parents, tout en réduisant les tensions et la violence au sein de la famille et en favorisant entre les parents et leurs enfants une interaction bénéfique au développement de ces derniers (cf. Diez Grieser et Simoni 2011, Lanfranchi et al. 2016).

Les programmes qui combinent différentes prestations, comme formation des parents, soutien et conseil, promotion de la santé et dépistage des problèmes de développement, se sont révélés particulièrement efficaces. Pour aboutir aux résultats recherchés, il importe que les visites soient faites par du personnel qualifié, qui bénéficie d'un coaching régulier. Les parents sont certes libres de participer ou non à ces offres, mais ceux qui décident de le faire devraient s'engager à relativement long terme : pour ces mesures, la durée est en effet gage d'efficacité.

##### Objectif que peuvent se fixer les communes

- Les familles cumulant les problèmes psychosociaux bénéficient de conseils et sont soutenues dans leur environnement de vie.

##### Mesures possibles

- La commune identifie les familles qui ont particulièrement besoin de soutien et leur propose un programme de visites à domicile aux objectifs clairement définis. Ce sont entre autres les sages-femmes, les médecins, le personnel des consultations parents-enfants et celui des services sociaux qui lui signalent ces familles.
- La commune confie le soin de réaliser un programme de visites à domicile à un prestataire et garantit à long terme le financement et la qualité de cette offre.



## 5. Encouragement précoce des compétences linguistiques

Chez l'enfant, l'acquisition du langage se fait dans la vie de tous les jours, et l'encouragement précoce des compétences linguistiques n'est efficace que s'il s'inscrit dans les activités quotidiennes, c'est-à-dire durant le jeu, ou lorsque l'adulte montre, raconte ou lit un livre. L'encouragement précoce des compétences linguistiques ne saurait donc être réduit aux cours de français mère-enfant. Si l'on veut aider les enfants allophones à apprendre la langue locale, il est nécessaire d'encourager cette acquisition partout où elle peut se faire : au sein de la famille, à la crèche, avec la famille de jour ou dans les groupes de jeu (cf. Canton de Zurich 2015, Stamm 2014). L'encouragement précoce des compétences linguistiques ne constitue donc pas une offre à proprement parler, mais devrait plutôt être intégré dans les diverses prestations relevant de l'encouragement précoce.

La recherche a montré que, pour être efficace, l'encouragement des compétences linguistiques doit intervenir le plus tôt possible (dès 1 an et demi), et que la fréquentation d'une crèche deux ou trois jours par semaine produit des résultats particulièrement satisfaisants (cf. Grob et al. 2014). Il faut toutefois veiller à ce que les enfants allophones ne soient pas les seuls à fréquenter les crèches et les groupes de jeu, sans quoi l'immersion linguistique recherchée n'a pas lieu. Les compétences linguistiques et la qualification du personnel des crèches et des groupes de jeu est elle aussi déterminante, tout comme le fait d'associer à la démarche les parents et les autres personnes de référence.

### Objectif que peuvent se fixer les communes

- Tous les enfants de la commune maîtrisent suffisamment bien la langue locale lorsqu'ils commencent l'école.

### Mesures possibles

- Durant un laps de temps adéquat avant l'entrée à l'école enfantine (en principe à 3 ans), la commune examine systématiquement les compétences linguistiques des enfants qui vivent sur son territoire.
- La commune garantit une place dans une crèche ou un groupe de jeu aux enfants ayant besoin de soutien pour développer leurs compétences linguistiques ; elle motive les parents à y placer leur enfant et soutient financièrement cette fréquentation.
- La commune aide les crèches et les groupes de jeu à mettre sur pied une stratégie d'encouragement des compétences linguistiques et à former leur personnel en la matière.
- La commune soutient les parents dans l'apprentissage de la langue locale en leur proposant des cours adaptés.
- La commune harmonise ses offres avec les mesures prévues en la matière dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) et exploite les synergies éventuelles.



## 6. Aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier

Les enfants en bas âge ont par nature besoin de bouger et les lieux dans lesquels ils vivent constituent pour eux d'importantes sources d'apprentissage. Or, leur liberté de mouvement est aujourd'hui souvent limitée par des routes à grand trafic, le manque d'espaces verts et d'espace non bâti, ou encore par le manque de possibilités de jouer, surtout dans les quartiers à logements bon marché, où vivent de nombreuses familles défavorisées.

Pour que l'encouragement précoce soit optimal, il faut disposer de lieux dans lesquels les enfants puissent expérimenter avec leur corps et interagir avec leurs pairs, et les parents se rencontrer : place de jeu ou place de village, espaces verts dans les quartiers, cours intérieures, places devant les commerces ou lieux de rencontre pour les familles. Pour savoir si elle répond à ce besoin, la commune doit donc vérifier si elle dispose de suffisamment d'aires de jeux sécurisées et faciles d'accès ainsi que d'espaces publics.

### Objectif que peuvent se fixer les communes

- Les enfants d'âge préscolaire disposent dans la commune de suffisamment d'espace non bâti adapté à leur âge, où ils peuvent évoluer en toute sécurité et selon leurs besoins, expérimenter avec leur corps et interagir avec leurs pairs.

### Mesures possibles

- La commune fait un état des lieux pour voir si elle dispose de lieux publics accueillants, adaptés aux enfants et aux familles ; elle crée des lieux d'expérimentation et de vie diversifiés pour les enfants en bas âge, en veillant à la qualité de ces lieux.
- La commune encourage la collaboration entre, d'une part, les services du bâtiment et du génie civil et, d'autre part, les responsables de l'encouragement précoce, afin que les besoins des enfants soient pris en compte dans la planification de l'espace public, des parcours à pied et de la circulation.
- La commune garantit aux familles qui y vivent le droit de donner leur avis sur les projets qui concernent les espaces extérieurs et les places de jeux.
- La commune examine la possibilité de créer un lieu de rencontre pour les familles. De tels lieux (lieu d'accueil enfants parents, centre pour les familles) sont également susceptibles d'accueillir d'autres prestations de l'encouragement précoce (offres de formation et de conseil aux parents, consultations parents-enfants, groupes de jeu, groupes de tout-petits, etc.)